ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 décembre

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir, à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Eugène Motte.

Etaient présents : MM. Eugène Motte, maire ; Edouard Roussel, Georges Lebocq, Gilbert Sayet, Georges Deschodt, Emile Leblanc, Gustave Wattinne, adjoints ; Jules Claty, Charles Lepoutre, Désiré Sagard, Alfred Bayart, Léon Deprez, Jules Noyelle, Victor Cousin, Achille Dujardin, Georges Selliez, Achille Carpentier, Charles Rousseel, Lévis Bailleul, Adolphe Coupez, Henri Lefebvre, H. Kimpe, Achille Lepers, Ivo Van Waerebecka, Gustave Herbaux, Edouard Dubois, Achille Rousseau, Félix Chatteleyn, conseillers municipaux.

Excusés : MM. P. Decpatere, César Gaydet.

Absents : MM. Charles De Coeck, Henri Wattremez, Gustave Lejur, Edmond Brpwaays.

Les secours aux indigents

En réponse à un vœu de M. Henri Lefebvre, l'administration du Bureau de Bienfaisance a répondu par lettre qu'elle croyait devoir maintenir la décision prise de réserver les secours aux indigents qui en sont dignes.

M. Lefebvre proteste en disant qu'on s'est de prendre à ce sujet une mesure générale qui peut amener des abus.

M. le Maire. — Pas du tout, puisque l'administration charitable déclare qu'elle n'en usera qu'avec discrétion et contre certaines gens qui ne cherchent jamais du travail, bien que valides, et qui mangent l'argent destiné aux vrais pauvres.

— Le vœu de M. Sellier, de créer un bureau de poste, télégraphes et téléphones à la gare, n'est pas adopté.

— M. Coupez lit une déclaration contre la création d'un square au Fontenoy, rue de Cassel.

M. Sayet. — Mais, pardon, vous ne devez pas revenir sur cette chose : elle a été votée.

M. Coupez. — Je veux protester de nouveau contre le principe de ce square qui est inutile à l'endroit où vous voulez le placer. Vous portez maintenant l'audace jusqu'au point de vouloir nous le faire déclarer d'utilité publique.

M. Sayet. — Mais savez-vous, M. Coupez, ce que signifie une déclaration d'utilité publique ?

M. Coupez ne répond pas. (On rit).

M. Sayet. — Eh bien ! cela sert tout simplement à nous éviter tout simplement le paiement de 16.000 francs de frais qui nous incomberaient si nous n'avions pas la déclaration d'utilité publique pour la création du square. Vous voulez donc que nous payions ces 16.000 francs, puisque nous avons approuvé la création du square ?

M. Bailleul. — Mais ce square, à l'endroit où il sera placé, ne rendra pas les services qu'on en attend. Il ne sera pas dans le Fontenoy.

M. Noyelle. — Comment ! l'emplacement est en haut de la rue du Fontenoy !

M. le Maire. — Nous avons songé au Fort-Fresez ; on nous a demandé 700.000 francs !

M. A. Lepers. — En acquérant l'immeuble de la rue de Cassel, vous avez tout simplement voulu faire bénéficier d'une bonne affaire la famille Wibaux.

M. le Maire s'élève avec énergie contre les paroles de M. Lepers.

C'est une calomnie, dit-il, que vous colportez là. Je ma moque de la famille Wibaux au point de vue financier. Nous n'avons songé qu'à profiter d'une bonne occasion de donner un peu d'air à un quartier qui en manque. Nous devons être heureux d'avoir acquis le terrain à un si bas prix. Si l'on avait toujours agi de la même façon, d'autres quartiers déshérités seraient maintenant des squares, et l'on doit regretter que l'on ait souvent négligé, dans ce but, de saisir les occasions.

Devant l'acrimonieuse protestation de M. Eugène Motte, MM. Lepers et Bailleul balbutient quelques phrases pour déclarer qu'ils n'ont pas voulu précisément accuser l'administration de n'avoir pensé qu'à faire faire une bonne affaire à la famille Wibaux.

Organisation d'une loterie

DE QUATRE MILLIONS

M. Gilbert Sayet lit un long rapport concluant à l'organisation d'une loterie de quatre millions pour la fondation de diverses œuvres de bienfaisance : Crèches, Goutte-de Lait, Caisse de Chômage, etc. On délivrerait des billets à un franc pour toute la France.

Cette question est renvoyée aux commissions.

— Quelques modifications proposées par l'Administration dans la façon de gager l'emprunt de six millions pour les grands travaux sont adoptées.

RAPPORTS des COMMISSIONS

Instruction publique

Le Conseil approuve les budgets du Collège de jeunes filles pour l'année scolaire 1905-1906. Ces budgets se règlent comme suit :

Budget de l'internat : en recettes et en dépenses : 3,288 fr. 42.

Budget de l'externat : recettes, 8,548 fr. ; dépenses, 8,175 fr. ; excédent de recettes, 373 fr.

— Les budgets du même établissement pour 1906 19..? se présentent comme suit : le budget de l'internat se balance par une somme de 14,130 francs ; celui de l'externat par la somme de 55,000 fr. Adopté.

Le Comité de la Caisse des Ecoles

a arrêté comme suit son projet de budget primitif pour 1906 :

Recettes, 214,569 fr. ; dépenses, 214,540 fr. ; excédent de recettes, 29 fr. — Approuvé.

Le Conseil donne un avis favorable à l'aliénation d'une parcelle de terrain située à Croix, par le Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Martin. La vente s'élève à 7.000 francs.

M. Selliez. — Je crois que, conformément à une jurisprudence établie, on devrait mettre le terrain aux enchères.

M. le docteur Lepoutre. — Vous voulez mettre un bâton dans les roues, quoi !

M. le Maire. — Voyons, ne soyez pas meilleur paroissien que M. Selliez. Car, c'est sans doute dans l'intérêt de la paroisse Saint-Martin que M. Selliez fait sa proposition. Il voudrait que la Fabrique de cette paroisse retire plus de sa vente.

M. Selliez, parlant de M. le Doyen de Saint-Martin, l'appelle « brave homme ».

M. le Maire. — Ne le compromettez pas !

On rit.

Secours et subsides

L'Union fraternelle et mutuelle des anciens soldats musiciens français a demandé une somme de 6.000 francs pour faire face à l'habillement de ses 93 membres.

La société de gymnastique « L'Ancienne » a sollicité une augmentation de subvention de 400 francs en raison des frais occasionnés par les deux cours qui ont lieu par semaine au profit de 50 jeunes garçons.

La fanfare « l'Espérance », dont la création remonte à l'année 1891, a renouvelé la demande de subvention qu'elle a maintes fois formulée sans succès.

La fanfare du Beaurepaire a exprimé le désir de voir renouveler ses uniformes aux frais de la ville.

La société chorale « Les Mélomanes roubaisiens » insiste fréquemment pour obtenir le rétablissement de la subvention annuelle qui leur était précédemment servie par la ville.

L'Union des Trempettes a réclamé au sujet de la suppression de sa subvention.

La Concordia-Harmonie a présenté une demande en vue de bénéficier d'un appoint de 1.500 fr. pour le renouvellement des uniformes de ses musiciens.

La Grande Fanfare a écrit dans le but de faire élever sa subvention annuelle à 1.500 fr.

Enfin, la Société chorale « La Cæcilia » a demandé une allocation de 15.000 francs pour l'organisation d'un festival.

Les 2e et 3e commissions ont dit M. Cousin, estimé que la plupart de ces demandes présentent un caractère d'intérêt incontestable et méritent d'attirer la bienveillante attention du Conseil municipal. Si elles ne s'étaient pas trouvées en présence d'un budget difficilement équilibré, elles auraient formulé des propositions de nature à satisfaire nombre de sociétés intéressées. Aussi se réservent-elles de passer de l'intention à l'action lorsque les ressources de la ville offriront plus d'élasticité. Elles déclarent, dès maintenant, que les premières subventions à voter seront proposées en faveur de la fanfare « L'Espérance » et de la société chorale « Les Mélomanes roubaisiens », la première étant utile pour les concerts publics et la seconde paraissant devoir être replacée dans sa situation primitive. — Adopté.

M. Coupez lit un long et ridicule factum qui suscite à de nombreuses reprises l'hilarité du Conseil et du public.

Il demande qu'on accorde subventions et uniformes à toutes les sociétés qui en font la demande et qui en ont réellement besoin.

M. le maire répond qu'on ne peut s'engager dans cette voie : le budget le plus riche, le plus solide n'y résisterait pas.

Bien des sociétés méritent de l'intérêt ; toutes nos sociétés, d'ailleurs, sont excellentes. Mais nécessité fait loi. Il faut savoir se borner.

Un incident extrêmement violent

A propos du nouvel emplacement du mesurage public, quelques membres de la minorité trouvent dans le choix de la salle affectée à cet usage et dont est locataire principal M. Floria Leroupe, l'occasion de parler de favoritisme politique.

Puis la question politique étant amorcée, ils en viennent à attaquer M. Félix Chatteleyn et ils prétendent dénoncer l'œuvre de l'*Union Sociale et Patriotique*, qu'ils appellent audacieusement une œuvre de mouchardise.

M. Chatteleyn réplique vertement à la minorité en déclarant que la fureur de ses membres contre lui provient de ce qu'il a été pour beaucoup dans l'organisation de leur défaite électorale.

Puis il leur sert l'œuvre de la délation maçonnique qui a soulevé la réprobation de toute la France.

La sanglante réplique de M. Chatteleyn rend furieux les Bailleul, Wattremez, Lefebvre et Selliez qui l'interpellent tous ensemble avec rage, le traitant de mouchard, lui prédisant la défaite électorale, l'accusant d'avoir été traître à son « ancien parti » d'être le candidat de la *Croix*.

M. Chatteleyn, impassible, répond qu'il n'a rien à a renier de son passé et que c'est toujours loyalement qu'il a engagé les différentes luttes politiques.

Puis, au milieu d'un grand silence qui fait la consternation des membres de la minorité, M. Chatteleyn, pour démontrer que ses adversaires devraient avoir la pudeur ne pas l'accuser d'être un renégat, il sort de sa poche un papier qu'il lit d'un bout à l'autre.

Ce papier n'est autre chose qu'un engagement signé, il y a quelques années, par M. Georges Selliez, à l'Union sociale et patriotique et par lequel le conseiller radical-socialiste promettait de combattre tous les partis opposés aux idées de l'ordre, au socialisme surtout.

La minorité, après être restée un instant muette sous le coup de cette écrasante lecture, essaie de se ressaisir et, avec une rage plus grande encore que tout à l'heure, invective M. Chatteleyn.

Le bruit est étourdissant. On ne s'entend plus.

M. Eugène Motte agite sa sonnette, puis, désespérant de rétablir le silence, il refuse la parole à M. Selliez qui la demande pour répondre à M. Chatteleyn.

Devant ce refus toute la minorité éclate en violentes protestations et, au levant, menace de se retirer.

M. le Maire répond que c'est la minorité qui a commencé et que d'ailleurs il tient en finir, le Conseil municipal n'étant pas fait pour des discussions politiques.

La minorité tenta un moment de faire de l'obstruction et d'empêcher la séance de se poursuivre. Finalement, elle s'apaise.

M. le Maire déclare d'ailleurs qu'il donnera la parole à M. Selliez à la fin de l'ordre du jour, pour s'expliquer sur un fait personnel.

Le Bureau du mesurage public

Le Bureau du mesurage public, situé Grande-Rue, devra être transféré ailleurs par suite de la cessation du bail. Le Conseil approuve son transfert dans la même rue, 157, où un bail de 5 ans est consenti moyennant un loyer annuel de 300 fr.

Marché de la place Carnot

L'assemblée décide qu'il y a lieu d'aider le Comité formé en vue d'organiser un marché à la place Carnot et, à cette fin, accorde l'exemption des droits de place du 1er janvier au 30 juin 1906.

Règlement sanitaire

Sur le rapport de M. le docteur Lepoutre, le Conseil approuve quelques modifications demandées par le Conseil départemental en ce qui concerne les maisons de plus de deux étages.

Dès lors, les articles 12, 13 et 14 seront ainsi rédigés :

Article 12. — Les cours sur lesquelles prennent jour et air des pièces pouvant servir à l'habitation, soit de jour, soit de nuit, auront une surface de 30 mètres carrés.

Cette surface pourra être réduite à 15 mètres pour les cours bordées d'immeubles composés d'un rez-de-chaussée et de deux étages seulement.

Art. 13. — Les cours, dites courettes, sur lesquelles sont exclusivement aérées et éclairées des pièces qui ne peuvent être destinées à l'habitation auront une surface de 15 mètres carrés au moins.

Art. 14. — Les rues directes prises dans l'axe de chaque baie des pièces servant à l'habitation de jour et de nuit, et donnant sur des cours, ne seront pas inférieures à 4 mètres.

Cette distance pourra être réduite à 3 mètres pour des cours bordées d'immeubles composés d'un rez-de-chaussée et de deux étages seulement.

Inhumation des indigents

Le Conseil autorise l'Administration à traiter avec MM. Deschamps et Briche pour la fourniture des cercueils et le transport des corps par corbillards en vue de l'inhumation des indigents des Hospices et du Bureau de Bienfaisance.

MM. Deschamps et Briche s'engagent à fournir les cercueils de plus d'un mètre à 5 francs et ceux de moins d'un mètre à 2 fr. 50 ; ils consentent les transports par corbillards à raison de 4 francs par corps.

Tramways

Le vœu de M. Sellier, tendant à l'établissement d'une salle d'attente place Nadaud, n'est pas adopté, le cahier des charges ne prévoyant que sept salles d'attente, et la place Chaptal ayant paru plus indiquée à cause de sa proximité du cimetière.

Voirie municipale

Rue Jean-Baptiste Glorieux. — Le Conseil, sur le rapport de M. Cléty, décide de donner le nom de J.-B. Glorieux à la partie de la rue du Bâton qui va de la rue Saint-Antoine prolongée à la rue Pallart.

L'autre partie continuera à s'appeler rue du Ballon.

En ce qui concerne les trois pompiers Notte, Vercouter et Wante, victimes du devoir professionnel, on attendra l'ouverture on le classement de trois nouvelles rues pour y donner leurs noms, une dénomination comportant les trois noms n'ayant pas paru acceptable.

Alignements. — Le Conseil approuve une dépense de 6.289 fr. 80 pour l'achat d'un terrain devant permettre l'alignement du quai du Bordeaux, entre la rue Deubenton et le pont des Couteaux.

Avenue Julien-Lagache. — Les commissions proposent l'achèvement de la mise en état de viabilité de l'avenue Julien-Lagache. Le projet comporte l'établissement d'une chaussée en macadam et la construction de fils d'eau pavés en vieux matériaux retaillés.

La dépense prévue s'élève à 9000 francs. — Adopté.

Parc de Barbieux. — M. Cléty, au nom des 3e et 6e commissions, propose l'aménagement de la plantation de ceinture du Parc de la manière suivante :

Entre la rue Bossenat et le sentier qui limite le territoire de Roubaix, soit sur 120 mètres de longueur, une pelouse de gazon serait substituée au massif d'arbustes. D'autres arbustes, mais de basse tige, et quelques plantes barbacées d'un caractère ornemental seraient disséminés sur toute la surface de gazon selon la disposition prévue à un plan arrêté, la plupart des ces arbustes de basse tige seraient à feuilles persistantes de manière à conserver à la plantation un aspect assez décoratif, même l'hiver.

La dépense à faire à cet égard serait presque nulle, en raison de ce que l'enlèvement des plantations actuelles ne serait pas fait en pure perte ; il n'est question, en effet, que d'une permutation de plantations entre deux parties éloignées du Parc.

Cependant, cette modification devrait être faite sous la garantie de certaines conditions d'aspect qu'il est de l'intérêt de la Ville d'imposer des l'instant. En s'inspirant de cet ordre d'idées, l'Administration estime qu'il convient de prescrire : 1° Que la grille qui sera interposée entre les habitations et le Parc public sera aussi peu apparente que possible, en diminuant le soubassement de manière à la rendre invisible à l'Avenue Le Nôtre ; 2° Qu'un caractère définitif sera donné à la modification du massif en exécutant de suite la pose de la grille sur 140 mètres de longueur ; 3° Et que cette grille sera construite suivant un modèle uniforme comme l'indique le plan.

Le changement dans le massif de ceinture, tel qu'il est proposé ne peut qu'être favorable à l'aspect général du jardin public. — Adopté.

— Le Conseil approuve un projet de construction d'un aqueduc sur la limite du Parc de Barbieux entre la rue Bossnat et un point pris à 100 mètres au-delà de la limite du territoire. De cette façon les eaux fluviales ne seront plus rejetées dans l'étang du Parc, mais dans le courant du Torrein qui lui-même se jette dans la petite Marque, et on obviera ainsi à des nombreux inconvénients. La dépense à faire à cet égard sera de 3 000 fr.

Boulevard de Lille à Roubaix

JONCTION AVEC L'AVENUE LE NOTRE

Le projet de création du boulevard de Lille à Roubaix et à Tourcoing prévoit certaines dispositions qui intéressent la Ville de Roubaix. On sait que ce boulevard se bifurque à partir du territoire de Marcq-en-Barœul, et que celle des deux branches de la bifurcation qui se dirige vers Roubaix se greffe à l'avenue Le Nôtre, à l'extrémité du Parc de Barbieux.

Le service des Ponts-et-Chaussées et l'Administration municipale de Roubaix ont étudié un projet qui comporte les dispositions proposées pour réaliser la jonction du boulevard de Lille à Roubaix et de l'avenue Le Nôtre.

Le carrefour de ces deux voies formerait une place ayant à peu près l'étendue de la Grande-Place de Roubaix. Sur 130 mètres de longueur environ, l'un des deux trottoirs de l'Avenue Le Nôtre serait supprimé ainsi que les arbres qui sont plantés ; en outre, une bande de terrain de même longueur appartenant à la Ville serait incorporée à la chaussée du carrefour sans perdre son caractère de propriété communale.

La dépense à faire serait à la charge du département.

Le Conseil prend une délibération conforme au projet ci-dessus exposé.

Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer

Le rapport de M. Noyelle sur les conditions de l'envoi annuel des enfants au Sanatorium de Saint-Pol est approuvé. Il en résulte que les soins donnés à notre colonie enfantine ont été satisfaisants.

Sont partis, en juin : 97 garçons, dont 6 pour deux mois et 1 hospitalisé, et 56 filles, dont 5 pour 2 mois.

En juillet : 89 garçons, dont 13 pour 2 mois et 1 pour trois mois, et 59 filles, dont 7 pour 2 mois.

En août : 79 garçons, dont 10 pour deux mois et 1 pour trois mois, et 59 filles, dont 6 pour 2 mois.

En septembre : 78 garçons, dont 1 pour deux mois et 2 hospitalisés, et 52 filles, dont 1 pour deux mois et 1 pour quatre mois.

Un second supplémentaire de 21 enfants (9 garçons et 12 filles) a été fait du 15 septembre au 15 octobre.

Budget primitif de 1906

M. A. Rousseeu lit le rapport suivant au nom de la Commission du budget :

Messieurs, le projet de budget, présenté par l'Administration municipale pour 1906, a été examiné par votre 3e Commission dans sa séance du 21 courant qui n'a soulevé aucune critique notable même de la part de la minorité.

M. l'adjoint G. Sayet en a expliqué les légères modifications qui le distinguent du budget précédent et l'on peut conclure, avec lui, que les deux se ressemblent énormément ; le second n'a pas eu son aîné la prétention d'être un budget de réforme : C'est un budget de consolidation de la situation acquise et d'attente des grands travaux qui sont actuellement à l'étude et dont la réalisation, si elle n'est pas trop entravée par les puissances occultes, apportera dans notre cité laborieuse une ère de bien-être pour la population ouvrière et de féconde élasticité pour ses budgets de l'avenir.

Le budget de 1906 porte en *dépenses* deux articles nouveaux répondant à une création nouvelle : *Le collège de jeunes filles*, pour une somme de 18.290 fr à la charge de la ville et à un fait nouveau : *L'amortissement* en 10 ans, sans intérêt, du prêt de M. Pierre Destombes, (100.000 fr.), soit 10.000 fr. pour cette année 1906.

Les augmentations peu sensibles d'ailleurs, sur différents articles des dépenses, sont les suivantes :

2.710 francs (Article 51) pour l'éclairage des rues, la longueur des rues éclairées croît, 2.600 francs (Article 62), Corps des pompiers, 2.300 fr. (Article 112), société de secours mutuels. Certains abus s'étant produits pour l'allocation des subventions à ces sociétés, l'Administration municipale se préoccupe d'un Règlement à introduire.

4.000 francs (Article 75) Service de la vaccination. Dans le même chapitre de l'Hygiène (Article 62), la même somme de 6.700 francs est portée, ainsi que l'année dernière, pour le Bureau d'hygiène. M. l'adjoint Deschodt a demandé que le délai d'affectation porté au projet soit supprimé pour laisser à l'Administration municipale une plus grande liberté d'emploi des fonds : Ce à quoi votre 3me Commission n'a fait aucune objection.

2.530 francs sur l'ensemble du budget de l'Instruction primaire.

3.000 francs (article 139) subvention à l'Ecole Nationale des Arts Industriels pour la création d'un nouveau cours.

Les diminutions, peu nombreuses, portant notamment sur la somme de 20.000 francs à l'article 99, crédit des Hospices. Cette réduction se justifie par les bonis supérieurs qui ont été réalisés en 1903 et en 1904.

Par contre, le crédit affecté aux secours à domicile est augmenté de 5.000 fr.

Aux recettes, il est porté en prévision à la Condition publique 210,000 fr. au lieu de 200,000 francs, soit 10,000 fr. en plus (article 37) justifiés par les recettes des derniers exercices et la marche plutôt meilleure des affaires.

A l'article 41 (location des propriétés communales), la prévision est réduite de 2,000 fr. par suite de la démolition prochaine de l'immeuble de la place de la Liberté, dit « L'ancienne Gendarmerie » : Un salut d'adieu à cette vénérable connaissance qui a cessé de plaire.

A l'article 58, Tramways, il est prévu une augmentation de 10.000 fr. Aux 67.000 fr. constatés en 1905, il y a lieu d'ajouter : 1° Les 20.000 fr. d'éclairage prévus par la Convention ; 2° La part de bénéfices ; 3° Le trafic supplémentaire à attendre de la mise en exploitation du réseau complet et aussi de l'affluence de voyageurs vers l'Exposition de Tourcoing.

A l'article 68, il est fait une diminution de 7.000 fr., peut-être par excès de prudence, puisque le volume d'eau consommé au 15 courant serait supérieur à celui constaté à pareille époque en 1904.

Vous remarquerez, Messieurs, que la répartition des centimes additionnels a été faite, au présent budget, suivant les instructions formelles de la Préfecture qui, par lettre du 3 février 1905, exige que chaque emprunt porte en budget sa garantie spéciale et exacte des dits centimes qui la gagent. Il y a lieu de noter que ceux inscrits à l'article 81 ont été appliqués à la garantie d'emprunts anciens qui *n'étaient pas garantis*, de sorte que nous en avons toute la charge sans en avoir le bénéfice.

En résumé, le budget de 1906 se balance comme suit :

Recettes	5.409 770,12
Dépenses	5.405.794,92
Excédent en recettes	3.975,20

M. le Maire reprend article par article le budget primitif. Quelques observations sans grande importance sont présentées et le budget est finalement adopté sans modification.

Les explications de M. Selliez

Avant que le huis-clos soit prononcé, M. Sellier a la parole.

M. Selliez reconnaît qu'il a fait partie de l'U. S. et P. ; il dit qu'il a maintenant des opinions plus avancées et il s'en félicite.

Le ton de la discussion est beaucoup plus calme qu'au début de la séance.

M. Chatteleyn réplique que, si M. Selliez a varié, lui il défend toujours les mêmes idées qu'autrefois ; ce qui le prouve c'est qu'il se trouve encore entouré au Conseil municipal des amis qui avec lui ont fait partie de l'U. S. P. lors de la fondation de ce groupement.

Il est 10 h. 20 ! M. le Maire déclare l'incident clos et prononce le huis-clos.

Huis-Clos

Un secours extraordinaire de 300 fr. est alloué à Mme veuve Eugénie Dedonckar, veuve de Victor Geldhof, adjudant des sapeurs-pompiers, mort dans les circonstances accidentelles que l'on sait.

— Une somme de 100 fr. est votée au soldat musicien Georges Chastelain, pour lui permettre de suivre pendant l'année 1906 les cours du Conservatoire National de Musique de Paris.

— Le Conseil liquide la pension de retraite de M. Théodore Pellet, contrôleur d'octroi. Cette pension, qui est fixée à la somme de 1.710 fr., partira du 1er janvier 1906.

A l'occasion du Nouvel An, les bureaux de la Mairie seront fermés lundi 1er et mardi 2 janvier prochain.

Toutefois, le bureau de l'Etat-Civil sera ouvert le lundi jusqu'à midi et le mardi jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

Cercle Roubaisienne. — Ce soir, samedi, chez Desanois, place Notre-Dame, à 8 h. 1/2, répétition partielle ; à 9 heures, répétition générale.

Syndicat ouvrier de l'industrie Roubaisienne. — *Caisse de chômage* — Tous les retraits réglementaires opérés en 1905 pour faits de chômage involontaire s'étant produits dans cette même année ont été majorés de 50 0/0.

Dans sa réunion du 24 décembre, le Conseil a décidé de maintenir ce taux jusqu'à nouvel ordre.

Maison CHOMBART-PAYEN

7 et 9, rue du Bois, ROUBAIX

Grand choix de Confections p' Dames et Enfants

LINGERIE FINE - BRODERIES & DENTELLES

PRIX MODÉRÉS

Les accidents du travail. — M. Victor Soetart, 16 ans 1/2, mouleur chez M. Dufossez-Allard, a été brûlé à la main par de la fonte en fusion. 15 jours de repos ; docteur Labbe.

— M. Arthur Six, surveillant au Peignage de Beaurepaire, s'est contusionné au talon gauche en tombant d'une échelle. Repos de 15 jours ; docteur Picquet.

— M. Alfred Cormorsant, 37 ans, domestique chez M. Henri Wattinne, négociant, s'est blessé à la main gauche. Repos de 15 jours, docteur Delattre.

— Mlle Marie Verdière, 15 ans, bâcleuse chez MM. Alfred Motte frères et Jules Parisse, a eu l'index gauche serré entre les bufflos de son métier. 3 semaines de repos ; docteur Picquet.

Les vols sur les voitures. — Vendredi matin, vers 10 heures 1/2, pendant que M. Castelain Cyrille, marchand de beurre et d'œufs, rue Cugnot, 13, effectuait une livraison, angle des rues Labruyère et Voltaire, deux individus ont dérobé un panier d'œufs sur sa voiture.

Poursuivis par M. Castelain, les voleurs ont abandonné leur butin.

Etat-civil de Roubaix

BONBONS pour le NOUVEL AN au Chocolat Thomas, 5, r. du Priez, LILLE

du 29 décembre

Naissances. — Vnientine Detrain, rue Balance, 128. — Suzanne Bonché, rue Concorde, 17. — Emma Dewinne, rue d'Alger, cour Briet, 13. — Simonne Vreulx, rue de Naples, 15. — Léon Descamps, rue Voltaire, 49. — Raymonde Demaeckar, rue Blanchemelle. — Thérèse Jouret, rue Amiral-Courbet, 46. — Jules Meurisse, rue Perche, impasse Brasserie, 6.

Décès. — Marthe Dhoogbe, 1 an, rue des Longues Haies, 138. — Jeanne Bernard, 15 j., rue du Général Chanzy, cour Desquiens, 10. — Julien Depelchin, 17 jours, rue Chapelle-Carrette, 84, cour Brontin, 2. — Irma Pannatoecke, 3 mois, rue de Wasquehal, cour du Brondeleur, 14. — Léocadie Carbon, 79 ans, sans profession, rue de l'Hospice.

Mariages. — Edmond Brun, employé de commerce, rue Fontenoy, 11, et Jeanne Destillieur, modiste, rue Deubenton. — Narcisse Riveret, électricien, rue Franklin, 54, et Clara Lengiet, sans profession, boulev. Colmar, 54.

WATTRELOS

Les bureaux de l'Etat-civil. — En raison de la nouvelle année qui tombe un lundi, les bureaux de l'état-civil seront ouverts de 9 h. à midi demain dimanche.

Caisse d'Epargne. — Afin de faciliter les écritures de fin d'année, il n'y aura pas de séance à la succursale de Wattrelos, dimanche prochain 31 décembre.

A partir du 13 janvier, il y aura tous les samedis, de 4 à 5 heures jusque fin février une séance spéciale pour les demandes de remboursement ainsi que pour le paiement des intérêts mais seulement pour les livrets dépassant 1500 francs.

WATTRELOS. — Du 29 décembre 1905. — Naissances. — Jules Baussire, rue de Roubaix, 6. — Alphonse Witlouck, rue d'Audenarde. — Maurice Landrieu, rue de Tourcoing, 124. — Henri Malaise, rue d'Audenarde. — Marguerite Debuire, Fort Lillois. — Jules Deprat, rue du Trou-de-Fouan.

CROIX

Union catholique. — Les membres du comité directeur sont priés d'assister à la réunion plénière la dimanche 31 décembre, à onze heures et demie, au Cercle Léon XIII. Présence indispensable.

Il ne sera pas envoyé de convocations.

Paroisse Saint-Martin. — Dimanche prochain, aux vêpres qui seront chantées à trois heures, grande cérémonie eucharistique avec sermon de circonstance, suivi d'une procession du Très-Saint-Sacrement.

Accident de travail. — Chez Dutbol et Cie, rue de la Gare, le chef pompier, Jules Asseman a été blessé au nez par l'éclat d'un ballon de verre.

CROIX. — Du 29 décembre 1905. — Décès. — Emile Lépers, 42 ans, rue Holden, 5.

LANNOY

Contributions. — Les rôles de la contribution des patentes (3e trimestre 1905) pour les communes de Lannoy, Hem, Lers, Lys et Toufflers sont en recouvrement.

C'est du ce jour que court le délai de trois mois, pour adresser au préfet les demandes en décharge ou en réduction.

TOURCOING

Le Concours International d'Orphéons en 1906

Le jury chargé de juger les œuvres obligées pour le concours international d'orphéons en 1906 a terminé son travail.

Le concours de compositions obligées a réuni 164 concurrents pour les quatre divisions : 23 œuvres pour la 3e division ; 34 pour la 2e ; 43 pour la 1re et 64 pour les divisions supérieure et d'excellence.

Les compositions admises par le jury comme chœurs imposés sont les suivantes : Pour le 3e division : *Gloire à Silène* de M. Bagnède, de Paris ; pour la 2e division : *Hirondelles et Proscrits* de M. Sourlies, de Paris ; pour le 1re division : *Après le combat* de M. Flansetan Duysburghs, de Bruxelles ; pour la division supérieure : *les Reitres* de M. Pierre Kinc, de Paris ; pour la division internationale d'honneur : *l'Heure promise* de M. Albert Dupuis, de Bruxelles.

La Passion. — Le dimanche 7 janvier, à trois heures de l'après-midi, sera donnée à Lille, salle Ozanam, une nouvelle représentation de la Passion par les demoiselles de l'ouvroir de Notre-Dame des Anges.

La mise en scène de ce Mystère Sacré, déjà représenté à Lille le 11 décembre dernier, avec le plus beau succès, est inspirée par celle des fameuses représentations de Nancy et d'Oberammergau. Les récitatifs et les chœurs sont dus pour la plupart au compositeur Ang. Kling, de Nancy, et à un musicien lillois de talent, M. G. Bonay ; on a, de plus, emprunté au maître Gounod quelques-unes de ses compositions sacrées les plus remarquables.

La beauté, la variété et l'excellente ordonnance de dix tableaux, qui se déroulent depuis l'entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem jusqu'aux stations de la voie douloureuse, la vérité du dialogue, la parfaite diction des interprètes — les voix sont choisies de telle façon, qu'on ne croirait pas que c'est joué uniquement par des jeunes filles — et la belle harmonie de leurs chants ; voilà de quoi faire ressentir aux spectateurs les fortes et chrétiennes émotions du plus poignant et du plus attristant des drames.

L'affluence a été telle, à la salle Ozanam, le 11 décembre, qu'on a dû refuser des places. L'interprétation du drame divin, dans cette belle soirée, a été si parfaite, que l'empressement des familles à y venir, le 7 janvier prochain, sera sans égal.

On peut se procurer des cartes à la Maison des Œuvres, rue des Ursulines, 85, et à la librairie Jean Deblaschon, même rue, 15.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

A PROPOS du communiqué de M. Fallières

Nous parlons en seconde page de la note communiquée par une agence et déclarant que M. Fallières, président du Sénat, ne recevra ni le 1er janvier ni aucun autre jour une délégation d'un rassemblement.

L'Union du Syndicat du département de la Seine et la Fédération Nationale des syndicats de peintres et assimilés de France et des Colonies, répondent à ce communiqué. Ils déclarent que le manifestation qu'ils organisent, aura lieu et que le Président du Sénat, n'a pas pu refuser de recevoir une délégation qui n'a pas encore demandé à être reçue par lui.

Ils ajoutent que « au cas où par impossible, M. Fallières refuserait de recevoir les victimes de la céruse le 1er janvier prochain, les organisations de la Seine présenteraient ce même jour les ouvriers peintres empoisonnés à M. Loubet, qui certainement leur réserverait un meilleur accueil ».

M. BOURGEOIS *ambassadeur à Berlin*

Paris. — Certains journaux avaient cru pouvoir annoncer que M. Bourgeois était nommé ambassadeur à Berlin.

Le *Soir* déclare que cette nouvelle lui est confirmée officieusement.

NOUVELLES MILITAIRES

M. Mollier, capitaine au 8e d'infanterie est mis hors cadre et nommé à un emploi de son grade au bureau de recrutement d'Amiens.

M. Dardennes, mar.-de-log. du 27e d'art., est admis à suivre en 1906 1907 les cours de l'école d'artillerie et du génie.

Le procès des antimilitaristes

Après les explications antipatriotiques de M. Bosche, l'audience a été levée.

Aujourd'hui, on entendra les plaidoiries.

L'AGITATION du personnel des hôpitaux parisiens

Paris. — Dans une réunion, tenue hier soir, à la Bourse du Travail, le personnel, non gradé des hôpitaux a nommé un bureau provisoire pour continuer la lutte jusqu'à complète satisfaction et a protesté contre l'assertion de certains journaux prétendant que le personnel des hôpitaux s'est soumis.

On craint la grève pour le 20 janvier.

LES GRÈVES

La Rochelle. — Par solidarité avec les grévistes des usines Delmas, les ouvriers de la maison D'Orbigny et Feustin cessent le travail ; ils ne manifestent pas jusqu'ici avec les grévistes.

Le mariage d'Alphonse XIII

Madrid. — Le roi rendra visite à la princesse de Battenberg dans la seconde quinzaine de janvier au palais du duc de La Rochefoucauld, à Biarritz. Il y passera quatre jours.

Une Union douanière

Vienne. — Le correspondant de Sofia de la New Fris-Presse assure que la Bulgarie et la Serbie ont conclu une union douanière et que le projet relatif à cette union sera prochainement discuté.

Les relations Russo-Japonaises

Vienne. — Dans les milieux diplomatiques, on considère que les gouvernements russe et japonais se sont entendus au sujet du règlement de leurs futurs rapports diplomatiques.

Ils ont décidé de procéder tout d'abord à la nomination de leurs ministres plénipotentiaires à Tokio et à Saint-Pétersbourg qui échangeront bientôt leur titre en celui d'ambassadeur.

RONCQ Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi, à 6 h., sous la présidence de M. Gustave Lepoutre, maire. Vingt conseillers sont présents.

M. Albert Deseilly est nommé secrétaire.

— Entretien des établissements communaux. — Le cahier des charges n'a pas reçu de modification. Aucun adjudicataire ne s'est présenté pour la zinguerie. M. le Maire propose au Conseil de modifier les prix du devis. Adopté.

— Le règlement sanitaire. — Un nouveau projet est approuvé.

Un service d'omnibus automobiles

Nouvelles propositions du Syndicat

M. le Maire donne lecture de deux nouvelles lettres du Syndicat. La Compagnie dit qu'elle a été surprise de la décision du Conseil refusant toute subvention. Elle fait remarquer que toutes les communes environnantes ont accepté les propositions. Des communes possédant mêmes des stations de chemin de fer ont demandé elles-mêmes la création d'un service.

M. Louis Vienne propose une somme de 200 francs pendant 5 ans, de n'accorder le monopole que pour 5 années également au lieu de 30 ans, et d'ajouter les réserves stipulées par la ville d'Halluin. — Adopté.

— Achat d'une bicyclette. — Sur les fonds libres, un crédit de 100 fr. sera reporté au budget additionnel de 1906 pour une bicyclette indispensable au service de l'octroi.

— L'achat de fournitures de pierres de sentiers à placer en 1906 s'élève à 400 fr. 07 pour 307 mètres 75 c. à 1 fr. 30. — Approuvé.

— Sapeurs-pompiers. — La commission de réorganisation demande en faveur des sergents Stelandre et Vendamme, âgés de plus de 20 ans et ayant au moins 20 années de service un gratification annuelle de 50 fr.

La même subvention leur est déjà accordée depuis plusieurs années en récompense de leurs longs services.

Avis favorable.

— La création d'une nouvelle place. — M. Louis Vienne demande qu'une commission soit nommée pour étudier le projet qu'il a présenté. Il est décidé que la commission des finances s'en occupera.

M. Jules Cornard estime qu'il y a des projets plus urgents, entr'autres un nouveau cimetière. Il critique l'emplacement de la nouvelle place proposée par M. Vienne. On pourrait, ajoute-t-il, sur l'emplacement de la mairie et de la maison des vicaires avoir une belle place.

M.